

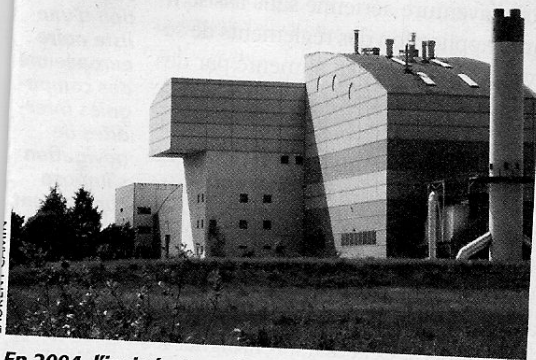
DIOXINES

Ça craint à Gien

Nouveau scandale de l'incinération. Après Halluin (59), Cluny (71), Gilly-sur-Isère (73), Vaux-le-Pénil (77) – voir QC n° 400 –, le coupable sévit cette fois à Gien-Arrabloy (45). Tout éclate avant l'été, quand le site Internet du ministère de l'Écologie publie le bilan 2004 des émissions des incinérateurs de déchets ménagers. Il démontre que, à elle seule, l'usine du Loiret a rejeté plus du tiers des émissions totales de dioxines en France, soit 50 g sur 170 pour l'ensemble des incinérateurs. C'est phénoménal et, compte tenu de la toxicité des dioxines, très préoccupant. Le Cniid (Centre national d'information indépendante sur les déchets) s'empare aussitôt de l'affaire. La préfecture, elle, avait préféré jouer la discrétion. Informée dès l'automne des résultats désastreux des analyses effectuées par l'exploitant, elle

La population est informée six mois après la fermeture

a d'abord attendu la fin janvier 2005 pour fermer l'usine, puis juin 2005 pour informer la population. Une lenteur administrative étrange, alors qu'en octobre 2004 les rejets de dioxines étaient plus de 2 000 fois supérieurs à la norme de 0,1 ng (nanogramme)/m³ déjà en vigueur dans de nombreux pays européens. Le record de 680 ng/m³, soit 6 800 fois la norme, a même été atteint. L'affaire est d'autant plus grave que, cette fois, les autorités et les exploitants ne peuvent invoquer une génération d'incinérateurs obsoletés. L'usine a ouvert en 1999. Les aliments semblent touchés inégalement. Les analyses de sols, de lait, de légumes sont conformes. Les œufs de poulaillers familiaux, en revanche, (3 analyses sur 4) dépassent le seuil autorisé pour la commercialisation avec des teneurs de 7,2, 7,5 et 17,5 pg (picogramme)/g au lieu de 3. Ces valeurs sont-elles imputables à l'incinérateur ? Selon Hélène Lecœur, directrice des services vétérinaires, « elles se situent dans la moyenne des études menées sur les œufs de particuliers, hors zones polluées ». Le débat risque d'être vif.



En 2004, l'incinérateur de Gien-Arrabloy a rejeté des taux de dioxines jusqu'à 2 000 fois supérieurs à la norme !